

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 MAI 2014</b>
--

L'an deux mille quatorze, le douze mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 5 mai 2014

**Étaient présents** : MM Hauchecorne Bertrand, Bureau Chantal, Mohamed Nicolas, Roy Stéphane, Spir Véronique, Didier Courtois, Perdereau Anais, Leroy Céline, Couadier Eric, Bourdel Martine, Ménager Caroline, Annick Villafafila.

**Était absent excusé** : Robert Genty qui a donné procuration à Didier Courtois

**Étaient absents** : François Gabrion, Yoan Béaur

**Secrétaire de séance** : Nicolas Mohamed

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

<b>N°2014-22</b>	<b>DESIGNATION DES DELEGUES A L'EPFL</b>
------------------	--

La commune est adhérente à l'établissement public foncier local du Loiret (EPFL du Loiret).

L'EPFL du Loiret a été créé par arrêté préfectoral du 3 décembre 2008, conformément à l'article L.324-2 du code de l'urbanisme. Il s'agit d'un établissement public à caractère industriel et commercial (E.P.I.C.) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est compétent pour réaliser pour son compte, et pour le compte de ses communes membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières (articles L.221-1 et L.221-2 du code de l'urbanisme) ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme.

Les compétences de l'EPFL sont exclusivement foncières : achat, portage, gestion et revente des terrains à la collectivité à l'origine de l'acquisition ou autres désigné par elle, l'EPFL n'étant pas un aménageur.

Composition : membres / gouvernance

L'EPFL du Loiret regroupe aujourd'hui 69 membres représentant les collectivités suivantes :

- le département du Loiret,
- la région Centre
- 60 communes adhérentes à titre individuel.
- 7 structures intercommunales représentant 111 communes (communauté de communes de Beauce et Gâtinais, communauté de communes de Châtillon-Coligny, communauté d'agglomération montargoise et Rives du Loing, Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, communauté de communes de Betz et de la Cléry, communauté de communes de Beauce Loirétaine, et communauté de communes du Malesherbois).

Le conseil d'administration et l'assemblée générale sont composés respectivement à ce jour de 25 administrateurs et 79 délégués.

Suite au renouvellement des instances communales, la commune doit désigner ses représentants devant siéger à l'EPFL du Loiret.

En effet, chaque commune adhérente à titre individuel est représentée au sein de l'Assemblée Spéciale. Le nombre de représentants pour chacune des communes est déterminé en fonction de sa population. Le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 324-1 et suivants,  
Vu les statuts de l'EPFL du Loiret,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- désigner les représentants de la Commune au sein de l'établissement public foncier local du Loiret, les candidatures proposées s'établissant comme suit:

	Nom des Délégués Titulaires	Nom des Délégués Suppléants attitrés
1	HAUCHECORNE Bertrand	MOHAMED Nicolas

- la présente délibération sera notifiée à l'EPFL du Loiret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la désignation des délégués.

<b>N°2014-23</b>	<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>
------------------	--

Monsieur Hauchecorne informe le conseil du départ en retraite anticipée d'un agent des services techniques. Budgétairement il est donc possible de créer un emploi afin de recruter un agent déjà en contrat à la mairie et qui donne entière satisfaction.

Monsieur Hauchecorne propose la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité.

<b>N°2014-24</b>	<b>DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS</b>
------------------	--

Monsieur Hauchecorne rappelle la procédure de renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Didier Courtois présente le rôle et le fonctionnement du CCAS. Il présente également le rôle de la banque alimentaire. Il engage à la mobilisation sur Mareau pour le téléthon.

Monsieur Hauchecorne propose :

Madame LEGROUX, Madame LANSON, Monsieur JAVOY, Madame BRUNEAU, Monsieur LORIN, Monsieur RICHAUME. Ainsi que les membres de la commission action sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres ci-dessus énumérés comme membres du Conseil Communal d'Action Sociale.

<b>N°2014-25</b>	<b>REVISION DES TARIFS PERISCOLAIRES</b>
------------------	--

Monsieur Hauchecorne rappelle les tarifs appliqués actuellement, il propose d'augmenter les tarifs de cantine de 1.5 % et les tarifs de l'accueil périscolaires de 1.5 %

	Quotient mensuel par part du foyer (CAF)	Accueil périscolaire		Cantine
		Matin et soir	Matin ou soir	
Tarif 1	< 198 €	1.11	0.74	1.14
Tarif 2	198 € à 264 €	1.22	0.81	1.26
Tarif 3	265 € à 331 €	1.33	0.89	1.37
Tarif 4	332 € à 398 €	1.44	0.97	1.48
Tarif 5	399 € à 465 €	1.55	1.03	1.60

Tarif 6	466 € à 532 €	1.66	1.11	1.71
Tarif 7	533 € à 599 €	1.78	1.19	1.83
Tarif 8	600 € à 666 €	1.89	1.25	1.94
Tarif 9	667 € à 733 €	2.00	1.33	2.06
Tarif 10	734 € à 800 €	2.11	1.41	2.17
Tarif 11	801 € à 1000 €	2.22	1.48	2.28
Tarif 12	1001 € à 1200 €	2.77	1.85	2.86
Tarif 13	> 1201 €	3.33	2.22	3.43

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 4 abstentions (conseillers dont les enfants sont à l'école), le conseil municipal :

- Approuve ces augmentations à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

N°2014-26	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
-----------	---

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission comprend outre le Maire, six commissaires dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Le conseil municipal doit présenter une liste de douze noms pour les commissaires titulaires, et douze noms pour les commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal, à l'unanimité, propose :

- Madame Chantal BUREAU
- Monsieur François GABRION
- Monsieur Alain LANSON
- Madame Nadine LEGROUX
- Monsieur Jacky LEGROUX
- Monsieur Jean-Marie JAVOY
- Madame Martine BOURDEL
- Monsieur Francis GIDOIN
- Monsieur Pierre FINET
- Monsieur Michel TREMEAU
- Monsieur Jean Luc HURISSE
- Monsieur Yannick JAVOY
- Madame Bénédicte PIEL
- Monsieur Jean LEGROUX
- Madame Ghislaine PARARD
- Monsieur Philippe DURU

Contribuables domiciliés hors de la commune :

- Monsieur Serge GATELIER
- Madame Monique LEGRAND
- Madame Odile DURAND
- Monsieur Damien JAVOY

Contribuables propriétaires de bois :

- Monsieur Bernard LORIN
- Monsieur Gilbert HERPIN
- Monsieur Michel MARIETTE
- Monsieur Jean-Luc RICHER



**QUESTIONS DIVERSES**

<b>N°2014-27</b>	<b>REPRESENTANT OFFICE DU TOURISME</b>
------------------	--

Monsieur Hauchecorne informe le conseil que le collège des représentants des collectivités territoriales locales au conseil d'administration de l'office du tourisme ne comprend plus qu'un seul représentant de droit : le Maire ou un délégué élu communautaire. Il propose de désigner Didier Courtois

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Didier Courtois en qualité de représentant.

<b>N°2014-28</b>	<b>PARTENARIAT LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT</b>
------------------	--

Stéphane Roy présente le projet de partenariat entre la commune de Mézières lez Cléry et Nature Environnement qui consiste à la mise à disposition pendant 50 jours d'une personne dont le rôle est de travailler à l'implication des habitants dans le domaine du développement durable. L'idée serait de la faire travailler dans la continuité de notre Agenda 21 commun, seules les communes de moins de 1000 habitants pouvant obtenir une convention subventionnée, seule Mézières pourrait signer la convention. Le coût total serait de 750 € dont 500 € en 2014 et 250 € en 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve ce partenariat.

➤ Bertrand Hauchecorne informe que le Conseiller Général Clément Oziel souhaite rencontrer le nouveau conseil municipal la réunion est fixée le samedi 24 mai de 10h à 11h en mairie.

**REUNIONS**

Associations	Mercredi 14 mai à 20 h 30	Mairie
Réunion de présentation de la CCVA (ouvert à tous les conseillers municipaux)	Jeudi 5 juin à 18h30	Espace Ardoux
Réunion publique concernant les travaux de la levée	Jeudi 26 juin à confirmer	

**PROCHAIN CONSEIL**

Lundi 16 Juin 2014 à 18 h 30  
Lundi 7 juillet 2014 à 18 h 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30.

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
B. HAUCHECORNE		C. LEROY	
D. COURTOIS		C. MENAGER	
R. GENTY	Absent excusé. A donné procuration à Didier Courtois	N. MOHAMED	
C. BUREAU		A. PERDEREAU	
Y. BEAUR	Absent excusé	S. ROY	
M. BOURDEL		V. SPIR	
E. COUADIER		A. VILLAFILA	
F. GABRION	Absent		